

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 03 février 2023

Le trois février deux mille vingt-trois, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à l'Hôtel Mercure à Orléans Centre, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du vingt-deux décembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Delphine BENASSY ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Karine GLOANNEC-MAURIN ; Madame Elisabeth MEYBLUM ; Madame Magali SAUTREUIL ;

L'Etat :

Madame Christine DIACON ; Monsieur Benoît LECERF ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Michèle PREVOST ;

Les personnalités qualifiées :

Madame Julie GAYET ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Bruno GENINI ; Monsieur Joël HAFKIN ; Madame Aurélie JOUBERT ; Madame Cécile LESTRADE ;

Les représentants du personnel :

Madame Melissa MARTIN ; Madame Delphine ROBIN-TYREK ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Véronique CHAMPIGNY ; Madame Brigitte DUPUIS ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Monsieur Jean-Patrick GILLE ; Monsieur Patrice LATRON ; Madame Sonia PAREUX ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SEANCE :

Madame Maud BRUN, directrice de la Culture et du Patrimoine à la Région Centre-Val de Loire ; Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Sylvain HEURTEBISE, Directeur général adjoint à l'Éducation, l'Égalité des Chances et la Vie Citoyenne à la Région Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, cheffe de service Création, Territoires et Publics à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Sami TLILI, chargé de mission Industries culturelles à la Région Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 18

- Votants : 24 (dont six pouvoirs)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2022

Délibération n°01-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Le conseil d'administration,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 05 décembre 2022 ;

Votants : 24

Pour : 24

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique**

Annexe 1 : Procès-verbal du conseil d'administration du 05 décembre 2022